



Dans ce numéro :

ONU : Le Conseil de sécurité approuve unanimement l'envoi d'une mission de maintien de la paix au Mali.	1-2
HCR : Le HCR a d'urgence besoin de fonds pour aider les maliens déracinés.	3-4
HCR : « Je ne serai pas réfugié pour la troisième fois ».	5-6
AFRIQUE DE L'OUEST : Les femmes s'activent pour plus de place dans les processus de paix et de sécurité dans l'espace de la CEDEAO et la Mauritanie.	7-8
AFRIQUE DE L'OUEST : formation des assistants des commissions des finances et du budget des parlements des Etats membres de l'UEMOA et la gestion axée sur les résultats.	9-10
UNICEF-UNFPA : Interdiction des mutilations génitales féminines : Députés et magistrats revoient la loi 14 ans après.	11
RUBRIQUE : Ils sont arrivés	12

ONU : Le Conseil de sécurité approuve unanimement l'envoi d'une mission de maintien de la paix au Mali.



Le Conseil de Sécurité de l'ONU

Le Conseil de sécurité a décidé le 25 avril 2013 de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), composée de 12.600 Casques bleus et policiers, chargée à compter du 1er juillet 2013 d'assurer la relève de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), menée par l'Union africaine (UA), pour la sécurité et la stabilisation au Mali *« par tous les moyens nécessaires »*.

« Nous savons que la situation est plutôt volatile », a expliqué le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, aux journalistes devant le Conseil de sécurité, juste après la création de la MINUSMA. *« Il ne s'agit pas d'une mission d'imposition de la paix, il ne s'agit pas d'une mission de contre-terrorisme, il s'agit d'une mission de stabilisation »*.

« L'objectif de la MINUSMA est d'aider l'État malien à retrouver son autorité légitime sur l'ensemble de son territoire pour qu'il puisse assurer la protection de sa population. Il va s'agir de soutenir le processus politique au Mali en coordination étroite avec l'Union africaine et la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) », a affirmé M. Ladsous.

Le mandat de la mission comprendra les activités en cours de la MISMA et du Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA), pour faciliter les contacts entre

Ce bulletin est publié par le Centre d'Information des Nations Unies pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal.

Tél. : (221) 338699911 ; Fax : (221) 338605148

Adresse : Immeuble SOUMEX, Mamelles, Route des Almadies, BP 154 Dakar (Sénégal)

E-mail : unic.dakar@unic.org

Site Web : <http://dakar.unic.org>

le gouvernement malien et les groupes d'opposition qui souhaitent participer à l'élaboration d'une solution politique, et préparer les élections présidentielles et législatives en juillet.

« La MINUSMA comprendra jusqu'à 11.200 membres du personnel militaire, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon qu'il conviendra, et 1.440 membres du personnel de police », a affirmé le Conseil de sécurité, en demandant aux États Membres de fournir des contingents et du personnel de police ayant les capacités et l'équipement nécessaires pour aider la MINUSMA à bien fonctionner et à bien s'acquitter de ses responsabilités.

La mission commence dès aujourd'hui pour une période initiale de 12 mois, mais les Casques bleus ne seront pas opérationnels avant le 1 juillet, à condition que les principaux combats menés par les forces militaires internationales aux abords immédiats de la zone de responsabilité envisagée pour la MINUSMA ou dans cette zone auront cessé et que la capacité des terroristes de présenter une grave menace pour la population civile et le personnel international dans le voisinage immédiat de la zone d'opérations envisagée pour la MINUSMA ou dans cette zone aura été nettement réduite.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a expliqué que des rencontres sont prévues dans les jours à venir avec des pays susceptibles de contribuer avec des soldats et des policiers. Il a souligné que certains des contingents militaires de Casques bleus potentiels étaient déjà adéquatement équipés, alors que d'autres ont besoin d'être **« mis aux normes des Nations Unies »**.

« Les droits de l'homme sont un élément central du mandat. Nous allons devoir vérifier que le personnel est suffisamment préparé et nous allons renforcer les formations dans le domaine des droits humains et du droit humanitaire international », a souligné M. Ladsous. **« Nous exigeons des membres du personnel impeccables »**.

Le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, à prendre les mesures nécessaires pour veiller à la coopération entre missions, notamment entre la MINUSMA, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), et à faire en sorte que des contingents et des biens soient transférés d'autres missions à la MINUSMA afin d'accroître l'efficacité et de réduire le coût des missions de la région d'Afrique de l'Ouest.

Les 15 membres du Conseil ont également prié M. Ban de nommer sans tarder un représentant spécial pour le Mali et chef de mission de la MINUSMA, sous l'autorité générale duquel seront placées, dès la date de sa nomination, la coordination sur le terrain de toutes les activités de l'Organisation et de ses institutions, fonds et programmes au Mali, qui fera usage de ses bons offices et coordonnera l'action de la communauté internationale.

Selon le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a autorisé la MINUSMA à utiliser la force nécessaire **« stabiliser la situation dans les principales agglomérations, en particulier dans le nord du pays »** et **« écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones »**.

« La MINUSMA comprendra jusqu'à 11.200 membres du personnel militaire, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon qu'il conviendra, et 1440 membres du personnel de police »

Le Conseil de Sécurité de l'ONU

Le HCR a d'urgence besoin de fonds pour aider les maliens déracinés.

Le HCR a renouvelé, le vendredi 26 avril 2013, un appel de fonds de plusieurs millions de dollars pour aider à répondre aux besoins de dizaines de milliers de réfugiés et près de 300 000 déplacés maliens.

«Le HCR a besoin de 144 millions de dollars pour couvrir leurs besoins fondamentaux en termes de protection et d'assistance. A ce jour, nous n'avons reçu que 32% de cette somme », a déclaré le porte-parole Adrian Edwards aux journalistes à Genève. **«Les besoins financiers et les activités présentées dans l'Appel spécial ne s'additionnent pas à ceux qui avaient été approuvés par notre Comité exécutif en 2012. Il reflète l'établissement de nouvelles priorités pour le budget du HCR sur la**



Des enfants réfugiés maliens s'abritent contre une tempête de sable dans le camp de réfugiés de Goudébou au Burkina Faso (HCR/B.Sokol)

base des tout derniers développements dans la région», a-t-il ajouté. Les fonds recherchés par le HCR seront destinés à agrandir et construire des centres de transit, à fournir des suppléments alimentaires et de l'alimentation thérapeutique, des abris et d'autres articles de secours, ainsi qu'à assurer des services essentiels comme les soins de santé, la distribution d'eau potable, les installations d'assainissement et l'éducation. On compte actuellement plus de 175 000 réfugiés maliens dans les pays voisins. Ceci inclue 75 850 réfugiés en Mauritanie, plus de 49 000 au Burkina Faso et environ 50 000 au Niger. **«L'Appel spécial que nous publions aujourd'hui couvre les besoins de cette population et d'une population supplémentaire allant jusqu'à 45 500 réfugiés par anticipation pour 2013 – sur la base du nombre observé actuellement pour les arrivées»,** a indiqué Adrian Edwards.

En plus de la population réfugiée, on compte plus de 282 000 déplacés internes. Des fonds sont également nécessaires d'urgence pour eux. Le HCR est l'agence chef de file dans la coordination des groupes de travail dans les secteurs de la protection et des abris. Le déplacement depuis le Mali vers les pays voisins continue. Plus de 35 000 personnes sont devenues des réfugiés depuis l'intervention militaire française en janvier (et, selon les statistiques des Nations Unies, on compte 60 000 déplacés supplémentaires). **« Selon notre personnel sur le terrain, beaucoup de récents arrivants se trouvent dans des conditions pires que les réfugiés qui étaient arrivés l'année dernière, ce qui nécessite une attention et des soins immédiats. La situation humanitaire est également aggravée par l'insécurité alimentaire, qui résulte de la poursuite de la sécheresse et des mauvaises récoltes, affectant toute la région du Sahel»,** a indiqué Adrian Edwards.

En Mauritanie – qui accueille la population la plus importante de réfugiés maliens – à la fin de l'année, on comptait plus de 54 000 Maliens. L'intervention militaire dans le nord du Mali a généré un nouvel afflux de réfugiés, avec une moyenne de 500 nouveaux arrivants par jour en janvier et en février – soit plus de 21 000 personnes. L'afflux continue, mais en plus petit nombre. Le nouvel afflux impose une réponse plus large dans les secteurs de l'aide vitale, comme

les vivres et les articles non alimentaires, l'eau potable, les installations d'assainissement, la nutrition, les soins de santé, l'éducation, l'abri et les préoccupations environnementales. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour traiter et prévenir la malnutrition au camp de réfugiés de Mbera, y compris avec la distribution de sup-



pléments alimentaires et d'alimentation thérapeutique aux enfants, l'organisation de séances de sensibilisation pour les mères, un accès accru aux dispensaires, le lancement d'une campagne de vaccination contre la rougeole et l'installation de meilleures infrastructures pour la distribution d'eau et l'assainissement. Ces mesures ont déjà donné des résultats. Les taux de malnutrition aigüe parmi les enfants réfugiés (âgés de moins de cinq ans) ont baissé de 20% à 13%. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les mécanismes de prévention et de réponse.

Au Niger, la toute dernière vague de réfugiés (environ 2 700) arrivés dans une région isolée du nord du pays à la fin mars et début avril est principalement composée de femmes et d'enfants, qui ont fui les opérations militaires à Kidal et Menaka à pied ou à dos d'âne. Les conditions de réception sont précaires, ce qui est principalement dû à une pénurie d'eau et de dispensaires. Le HCR et le Programme alimentaire mondial leur ont déjà fourni des vivres et des articles de première nécessité, tout en redéployant du personnel et des ressources dans cette région reculée. **«Une récente évaluation interagence sur les programmes d'aide alimentaire montre des résultats positifs, mais des efforts continus sont nécessaires pour faire cesser la malnutrition dans les quatre camps de réfugiés au Niger»**, a noté Adrian Edwards du HCR.

Au Burkina Faso, la majorité des nouveaux arrivants a été installée au camp de Goudébou, où une récente évaluation sur la situation nutritionnelle organisée par le HCR, le PAM et les autorités nationales de santé a montré un taux de malnutrition aigüe alarmant de 24,5%. Le HCR et ses partenaires ont examiné tous les enfants âgés de moins de cinq ans et ont commencé le traitement pour les cas de malnutrition. La préparation est en cours pour des programmes de nutrition supplémentaire, y compris des céréales enrichies et de la poudre contenant des oligoéléments nutritifs pour toutes les femmes enceintes et allaitantes. L'une des principales priorités dans le domaine de la protection au Burkina Faso et au Niger concerne le transfert de réfugiés hors des sites formels et informels qui sont localisés trop près de la frontière ou des installations militaires.

« Je ne serai pas réfugié pour la troisième fois ».

Ahmadou ressent parfois que le camp de réfugiés de Mbéra est devenu sa seconde maison, mais cela ne le réjouit pas. Il y avait passé cinq ans dans les années 1990 et désormais il y est de



Ahmadou touareg et originaire du centre du Mali, Il est chef de secteur dans le camp de réfugiés de Mbéra.

retour, récemment forcé à fuir sa maison à cause du conflit au Mali voisin. Il se demande combien de temps il va devoir rester à Mbéra, cette fois. Le Gouvernement malien a repris le contrôle sur la région d'origine d'Ahmadou en début de cette année avec l'aide des militaires français. Mais de nombreux réfugiés demeurent préoccupés par la situation sur place et ils ne souhaitent pas rentrer, tout spécialement les Touaregs qui craignent des représailles. Le HCR, ainsi que d'autres organisations, vient en aide aux réfugiés qui regardent de près l'évolution de la situation au Mali. Quand il est rentré chez lui au Mali en 1996, Ahma-

dou ne pensait pas se retrouver un jour dans la même situation 16 ans plus tard. Réfugié en 1991 et réfugié en 2012, il connaît très bien le camp de Mbéra en Mauritanie, à environ 60 kilomètres de la frontière malienne. **« J'ai déjà fui mon pays en 1991 et j'y étais retourné en 1996, convaincu que je n'avais plus rien à craindre et que je pouvais y vivre en toute sécurité. En 2012, l'histoire se renouvelle et on se retrouve dans la même impasse, si ce n'est pire ».** Elancé, le regard pénétrant et bienveillant, Ahmadou a tout d'un grand chef. Leader communautaire à Léré, chef d'une famille de 17 personnes et chef de secteur dans le camp de réfugiés de Mbéra, il est habitué à gérer les situations, même les plus difficiles. Il est un repère et une personne de confiance pour beaucoup. Mais rien ne l'avait préparé à être forcé à quitter son pays à deux reprises pour pouvoir vivre en sécurité et en paix. La première fois, c'était au début des années 1990. Une rébellion avait éclaté dans le nord, plus particulièrement autour de la ville de Gao. Des milliers de Maliens avaient trouvé refuge dans les pays limitrophes, notamment en Mauritanie, ainsi qu'en Algérie, au Niger et au Burkina Faso. **« Il y a eu le massacre à Léré, les gens étaient tués sur la base de leur couleur de peau, la peau rouge. Ce jour-là, j'ai plié bagage et je me suis dirigé vers la frontière mauritanienne »**, déclare Ahmadou.

Ahmadou est arrivé en Mauritanie en mai 1991. Il y est resté cinq ans. Malgré la signature du Pacte national en 1992 au Mali, les hostilités et les actes de violence ont continué jusqu'en 1995. Ahmadou a profité du programme du HCR de retour volontaire et de réinsertion dans le pays d'origine et il est rentré chez lui en mars 1996. **« Quand on est rentrés chez nous, tout était à refaire, on avait tout perdu, notre foyer, nos animaux, l'accès à l'eau, tout »**, explique-t-il.

Les organisations internationales les ont aidés en construisant des forages et en réhabilitant les systèmes d'approvisionnement d'eau. Ahmadou travaillait dans l'agriculture et il était entrepreneur dans le bâtiment et les travaux publics. Malheureusement, la paix n'a pas résisté plus de 15 ans, les anciennes vellétés et les tensions ont rejailli début 2012.

« On a fui par crainte des représailles. L'armée ne faisait pas de différences entre civils et combattants et nous étions au milieu. Il était prévisible que les rébellions allaient se manifester à nouveau tant que notre gouvernement n'ait pas tenu ses engagements prévus dans le Pacte National vis-à-vis de la région du Nord, à savoir le développement du réseau routier, l'amélioration de l'accès à l'eau, aux services de santé et à l'éducation et l'intégration des populations vivant dans le Nord dans les fonctions publiques de l'Etat malien »,ajoute-t-il.

A son arrivée en Mauritanie à la fin février 2012, Ahmadou retrouve très vite ses repères et il retrouve également de vieilles amitiés qui n'étaient pas rentrées au Mali depuis 1991. Aujourd'hui, cela va faire un an qu'Ahmadou vit avec sa famille au camp de réfugiés de Mbéra et il n'envisage pas de rentrer de sitôt.

« Les gens continuent d'arriver tous les jours en Mauritanie et je suis sûr qu'ils continueront encore d'arriver pendant quelques mois. La sécurité dans notre pays est instable et le désir de vengeance est encore très vif. On ne peut pas rentrer dans cette ambiance. Je vais devoir mieux penser ma décision de rentrer cette fois-ci, je ne veux pas être réfugié pour la troisième fois », déclare Ahmadou.

Il ajoute : **« Personne ne veut être réfugié. Si je le pouvais, je ne resterais pas une nuit ici, mais je ne retournerai que si les conditions de sécurité sont réunies et que mes droits en tant que citoyen sont respectés, dans la paix et la dignité. »**

Depuis le début de l'opération militaire appuyée par les Français au Mali en janvier dernier, la Mauritanie a reçu 21 600 arrivants depuis le Mali, en majorité des femmes et des enfants. A la fin mars, le camp de réfugiés de Mbéra accueillait plus de 75 000 réfugiés maliens. La Mauritanie accueille davantage de réfugiés du Mali que tout autre pays.

Par Dalia Al Achi au camp de réfugiés de Mbéra, Mauritanie



Ahmadou , Réfugié

« Personne ne veut être réfugié. Si je le pouvais, je ne resterais pas une nuit ici, mais je ne retournerai que si les conditions de sécurité sont réunies et que mes droits en tant que citoyen sont respectés, dans la paix et la dignité. »

Les femmes ouest africaines s'activent pour plus de place dans les processus de paix et de sécurité dans l'espace de la CEDEAO et la Mauritanie.

Une importante rencontre sous-régionale pour la planification d'un programme conjoint «*Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest*» s'est tenue dans la capitale du Sénégal du 16 au 18 Avril 2013. Cette rencontre a vu la participation d'environ une centaine de personnes, et de plus d'une vingtaine d'organisations issues de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, des agences des Nations Unies l'Ouest ainsi que les représentants des ministères de la femme et de la famille des quinze (15) États membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et de la Diaspora africaine.



Participant^{es} lors de l'ouverture de l'atelier (Photo ONU femmes)

Organisée par le Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest, l'activité s'est tenue dans le cadre d'un atelier sous régional pour la formulation d'un programme conjoint visant à accélérer la mise en œuvre effective des résolutions 1325, 1820 et suivantes du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le programme conjoint, élaboré pour une période de 5 ans, sera coordonné et mis en œuvre sous la houlette du Groupe de travail, et permettra une approche harmonisée pour une meilleure prise en compte des priorités des femmes et filles et afin que celles ci soient mieux protégées et assistées en période de pré-conflit, de conflit et de post-conflit ; qu'elles participent davantage aux médiations et à la gouvernance post-conflit dans le but de contribuer à la promotion de la paix au niveau des Etats membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et de la diaspora.

A l'ouverture, Mme Aminatta Dibba, Directrice du Centre de Développement du Genre de la CE-DEAO, et Mme Linda Kourouma, Secrétaire adjointe de l'Union du Fleuve Mano, ont mis l'accent sur l'existence des mécanismes et instruments régionaux et nationaux de prévention de conflit et de consolidations de la paix et d'intégration de l'approche genre dans leur application, ainsi que les engagements des institutions régionales à accompagner les Etats, la société civile et les communautés à accompagner les processus permettant de faire face aux menaces et crises qui secouent la région

Avec trois modules de formation portant sur *la planification stratégique, le réseautage* et *la formulation du programme conjoint*, les sessions de la rencontre ont consisté en des panels relatifs au contexte actuel des questions de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest ainsi que des séances d'échanges avec le Centre Kofi Annan au sujet de la

Mme Salemata Porquet du Réseau Femmes, Paix et Sécurité dans l'Espace CEDEAO (RESFESCO) (Photo ONU Femmes) en conversation avec des participantes



Mme Salemata Porquet du Réseau Femmes, Paix et Sécurité dans l'Espace CEDEAO (RESFESCO) (Photo ONU Femmes) en conversation avec des participantes

consisté en des panels relatifs au contexte actuel des questions de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest ainsi que des séances d'échanges avec le Centre Kofi Annan au sujet de la

NB : les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles de l'ONU

"Contribution des institutions et réseaux sous-régionaux à la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest".



Photo de Groupe autour de Mr Djinnit Said, Représentant Spécial du SG des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (ONU Femmes)

C'est ainsi que les délégations du Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, de la Sierra Leone, Togo et de la diaspora ont pu partager leurs expériences et renforcer le réseautage pour une plus grande efficacité sur le terrain notamment en termes de plaidoyers communs. Les participants ont également souligné l'appui des agences des Nations-Unies notamment pour l'aide aux déplacés internes et aux réfugiés, la formation des forces de sécurité et de protection au

Droit International Humanitaire, la distribution de kits de dignité pour les femmes qui sont fortement affectées par les conflits.

« Les Femmes sont appelées à jouer un rôle grandissant dans la recherche de solutions » a affirmé Mr Djinnit Said Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique de l'ouest dans son message aux participant(e)s. Première résolution du Conseil de sécurité qui lie l'expérience des femmes dans les situations de conflit au maintien de la paix et de la sécurité internationale, la résolution 1325 affirme le rôle important que les femmes jouent dans le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et le redressement, et demande la création des capacités pour mieux répondre aux besoins des femmes dans les missions de maintien de la paix et une formation aux questions de parité à l'intention de tous ceux qui s'occupent du maintien de la paix et de la sécurité.

« Cette plateforme est la votre » a rappelé la directrice régionale d'ONU Femmes en Afrique de l'Ouest, Dr Josephine Odera, à la clôture de la rencontre. **« Nous attendons beaucoup des efforts continus que vous déploierez au cours des mois à venir pour relever ensemble les défis »** a-t-elle conclu.

« les femmes sont appelées à jouer un rôle grandissant dans la recherche de solutions »



Mr Djinnit Said Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Afrique de l'ouest

Atelier de formation des assistants des commissions des finances et du budget des parlements des Etats membres de l'UEMOA.



Vue des participants

L'atelier de formation des Assistants des Commissions des Finances et du Budget des Parlements des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine(UEMOA) sur le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA et la gestion axée sur les résultats s'est tenu du 15 au 19 avril 2013 à Dakar, au Sénégal. Organisée par la Commission de l'UEMOA, en partenariat avec la Banque Mondiale et le Pole « Stratégies de Développement et Finances Publiques » du Centre Régional du PNUD de Dakar (CRD).

L'objectif principal de cette rencontre a été d'œuvrer au renforcement des capacités des participants par des formations et des échanges d'expérience en familiarisant les assistants des Commissions des Finances des Assemblées nationales aux objectifs et aux innovations du nouveau cadre harmonisé des finances publiques et en renforçant les capacités des assistants des Commissions des finances dans le domaine des finances publiques. Ainsi, différents thèmes ont été abordés dans le cadre de cette réunion, notamment les objectifs et les principales innovations de la réforme des finances publiques dans l'espace UEMOA, leur impact sur la mission des parlementaires en matière d'exécution des lois de finances, la gestion axée sur les résultats, la fonction de contrôle budgétaire du Parlement comme outil de la gouvernance démocratique et le mécanisme de contrôle



de l'aide publique au développement. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur NGouda FALL KANE, Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances en présence de Madame Fatimata SAWADOGO, Représentante résidente de la Commission de l'UEMOA à Dakar.



Durant ces cinq jours de travaux et aux travers de ces divers thèmes traités, 7 modules ont été présentés : Module 1, les missions des parlementaires et de la Cour des comptes selon le nouveau cadre harmonisé des Finances Publiques ; Module 2, : les classifications selon le

nouveau cadre harmonisé des finances publiques ; Module 3 : le cadrage macro budgétaire et la soutenabilité du budget : présentation Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP); Module 4, la budgétisation par programme, logique de résultats et notion de performance : présentation du Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et du Projet annuel de performance (PAP); Module 5, l'exécution des lois de finances au sein de l'UEMOA; Module 6, la fonction de contrôle budgétaire du parlement comme outil de la gouvernance démocratique; Module 7, les mécanismes de contrôle de l'aide publique au développement. L'équipe Pôle Stratégies de Développement et Finances Publiques, projet du CRD a été représentée par deux experts qui sont intervenus pour la présentation de quatre modules. Il s'est agi de Mr Daouda Kamano, pour les modules 3 et 4 et de Mr Samy Boukahlia pour les modules 5 et 6.

Après la synthèse des travaux, le dernier jour de l'atelier a été consacré à l'examen du rapport final de l'atelier puis à son adoption par les participants. Dans l'intervalle, le réseau des assistants parlementaires s'est réuni afin d'évaluer et de formaliser ses besoins en renforcement des capacités, lesquels ont été présentés au Pôle et à la Banque mondiale... A travers les interventions de ses experts et l'encadrement technique de l'atelier régional, l'équipe du Pôle a rempli sa mission auprès de l'UEMOA, autour de l'atelier de formation des assistants des Commissions des Finances et du Budgets des Parlements des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la gestion axée sur les résultats.

Interdiction des mutilations génitales féminines : Députés et magistrats revoient la loi 14 ans après.

La Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) du Ministère de la Justice a bouclé une série d'ateliers sur la mise en œuvre de la loi n°99-05 du 29 janvier, votée par le Sénégal en 1999, pour interdire la pratique des mutilations génitales féminines (MGF), par une journée de plaidoyer à l'attention des députés.

Des membres de la Commission des lois et d'autres députés de l'Assemblée Nationale du Sénégal se sont réunis mercredi, 17 avril 2013, avec la DACG, la Di-



rection de la Famille, l'UNICEF et l'UNFPA, pour étudier une série d'orientations proposées par les magistrats en vue d'une meilleure application de la loi interdisant l'excision.

« Puisque tout avait commencé ici chez vous en janvier 1999 où vos prédécesseurs avaient adopté la loi 99-05 pour lutter contre cette pratique néfaste à la santé de la jeune, nous revenons vers vous quatorze (14) ans après pour voir ensemble ce qui peut être fait pour ne pas laisser cette norme sociale qui a pour conséquence la mutilation de la jeune fille (...) », a indiqué le Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

A l'occasion des débats organisés dans les régions de nombreux professionnels de la Justice avaient proposé que la dénonciation soit encouragée et que les personnes victimes aient la possibilité de porter plainte contre les auteurs des MGF à leur majorité. Les parlementaires ont eu des discussions sur les options stratégiques de plaidoyer afin d'assurer une bonne application de la loi pour l'accélération de l'abandon total de l'excision au Sénégal d'ici 2015, et des échanges sur des stratégies de coopération judiciaire dans la sous-région ouest africaine.

La loi n'a été appliquée que pour sept (7) cas selon une étude du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin alors que les données de la dernière enquête EDS-MICS indiquent un taux de prévalence qui est passé entre 2005 et 2011 de 28% à 26%, soit une baisse de 2 points seulement, avec des disparités régionales. A ce jour 5420 communautés ont déclaré publiquement l'abandon de la pratique. Après le premier Plan d'Action National pour l'Abandon de la Pratique de Mutilations Génitales Féminines élaboré et validé en 2000, un processus d'accélération de l'abandon de la pratique a été lancé en 2008 pour l'abandon total de l'excision d'ici en 2015, conformément aux objectifs du Millénaire. Les Nations Unies soutiennent la mise en œuvre de ce Plan à travers le Programme conjoint UNFPA-UNICEF.

La loi n°99-05 du 29 janvier a été votée par le Sénégal en 1999, pour interdire la pratique des mutilations génitales féminines. Le pays a aussi ratifié, la Convention Internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Relatif aux Droits des Femmes et la Convention Internationale de Droits de l'Enfant adoptée en 1989 et la dernière résolution des Nations Unies votée en novembre 2012 pour l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations Génitales Féminines.

Andrea Ori - Représentant régional du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH/BRAO).

Ils sont arrivés



Andréa ORI

Avec plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des droits de l'homme, Andrea Ori est le nouveau Représentant régional du HCDH/BRAO. Il a rejoint Dakar en provenance de Tunis où il occupait le poste de Chef du bureau régional pour l'Afrique du Nord du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

De nationalité italienne, Andrea Ori a débuté sa carrière aux Nations Unies en 1992 au Cambodge au sein de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (UNTAC) avant de rejoindre la première mission déployée par le HCDH en 1996 au Rwanda où il restera trois ans. De 1999 à 2002, il travaille en Bosnie Herzégovine, d'abord pour le bureau des droits de l'homme des Nations Unies puis en tant que responsable du programme de la réforme de la police et de l'Etat de droit de l'Union Européenne. En 2005, il rejoint la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en tant que responsable du développement du programme de coopération technique et des activités de renforcement des capacités sur les droits de l'homme. Entre 2010 et septembre 2012, il est le Chef faisant fonction du bureau des droits de l'homme de la **Mission d'Assistance des Nations Unies pour l'Irak (UNAMI)**.

Madame Edèle Germaine THEBAUD - Représentante Adjointe, au Bureau Pays de l'UNICEF.

Ils sont arrivés

Madame Edèle Germaine THEBAUD est en fonction depuis le Lundi 15 Avril 2013 en qualité de Représentante Adjointe, au Bureau Pays de l'UNICEF.

Mme THEBAUD, de nationalité haïtienne est titulaire d'un Master en Sciences environnementales de l'Université Tuskegee d'Alabama aux USA, d'un Bachelor en Agriculture de l'Université d'Etat de Port au Prince en Haiti. Par ailleurs, elle a eu à participer à de nombreuses sessions de formation qualifiantes aussi bien à l'UNICEF qu'à l'extérieur. Au titre de son expérience professionnelle, de Juin 2009 à nos jours elle a travaillé en qualité de Chef du Bureau de Zone de l'UNICEF à Bauchi (Nigéria).

Antérieurement à cette position, elle a occupé successivement les fonctions de : Représentante Adjointe au Bureau de UNICEF à Banjul (Gambie) entre 2005 et 2009, et Représentante de «Action Aid International» en Haiti et en République Dominicaine, de 2000 à 2005. Elle a été auparavant Chargée de Projet des Services de Base Intégrés à UNICEF Port au Prince (Haiti) après deux (2) années passées dans le Projet de Développement Rural Intégré dans la localité «Les Cayes» à Haiti, en tant que Directeur Technique de Programme. De 1986 à 1989, elle a été nommée par «OXFAM United Kingdom», comme Chef de Projet pour Haiti, chargée du volet «Suivi-Evaluation». Au niveau public, elle a occupé la fonction de Chef d'Agence au Ministère de l'Agriculture de Haiti entre 1983 et 1986.